



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

2) centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND), departure times, and fares. Includes sub-tables for 'D'ANS à' and 'D'ANS à'.

ANGLETERRE. — Londres, 11 novembre.

Des dépêches ont été envoyées hier soir du bureau des affaires étrangères pour sir Disbrowne, ministre plénipotentiaire à La Haye.

On a reçu des nouvelles du Portugal. La reine est accouchée d'un prince, le 31 octobre. Il a dû être baptisé le 12 courant.

On lit dans le Morning-Post, journal tory: « Nous avons reçu de La Haye une communication sur l'exactitude de laquelle nous nous reposons entièrement. Elle nous permet de faire connaître au public l'état actuel des négociations pour l'affaire hollandaise, et d'exposer les motifs qui nous font croire que ces négociations approchent de leur conclusion.

Il y a environ quatorze jours, les représentants des cinq puissances qui composent la conférence de Londres, ont résolu unanimement que la Belgique serait invitée à adhérer au traité des 24 articles, avec les modifications suivantes qui ne concernent nullement la question territoriale:

1° Quelques changements aux règles prescrites par le traité pour la navigation de l'Escaut à l'égard des navires belges. Ces changements ne concernent que le pilotage et sont peu importants.

2° La seule autre modification au traité des vingt-quatre articles concerne le partage entre la Hollande et la Belgique de la dette réunie de l'ancien royaume des Pays-Bas. Cette modification est de quelque importance: Elle constitue de la part de la Hollande un sacrifice assez considérable, et malgré son énormité, la Hollande, désireuse d'arriver à un arrangement définitif, a déclaré y adhérer.

On se rappelle que la Belgique était forcée, par le traité primitif, de prendre à sa charge annuellement sur la dette réunie du royaume des Pays-Bas, une part montant à 8,400,000 florins. Cette part serait réduite maintenant de 5,400,000 fls., ce qui ferait pour la Belgique une dette annuelle de 3,000,000 fl.

La conférence a reconnu que des erreurs avaient pu se glisser dans les calculs qui ont servi de base, lors du traité des 24 articles, pour mettre à la charge de la Belgique la totalité de la dette austro-belge. La première décision de la conférence, à l'égard de cette dette, décision qu'elle veut aujourd'hui révoquer, est contenue dans le 48° protocole en date du 6 octobre 1831, qui porte:

« Néanmoins, la dette austro-belge ayant exclusivement

appartenu à la Belgique, avant sa réunion à la Hollande, il a paru juste que cette dette soit supportée à l'avenir exclusivement par la Belgique.

» L'intérêt à 2 1/2 p. c. sur la portion de cette dette que l'on nomme active, de même que le fond pour le rachat de la portion qu'on nomme différée étant évalué à 750,000 florins de Pays-Bas, d'intérêt annuel, la Belgique devra supporter de ce chef une autre dette de 750,000 florins d'intérêt.

La conférence s'est aussi aperçue qu'il était juste de revenir sur la première décision qu'elle a prise en ce qui concerne la dette gallo-belge. Le protocole susmentionné portait:

« La conférence constamment guidée par les principes de l'équité, a trouvé qu'une autre dette, qui a été originellement supportée par la Belgique avant sa réunion à la Hollande, la dette inscrite sur le grand livre de l'empire français et qui, suivant ses budgets, monte à 4,000,000 fr., ou 2,000,000 fl. des Pays-Bas d'intérêt annuel, devait être aussi mise à la charge du trésor belge.

A l'égard de ces deux points, la Belgique obtient des modifications, et la Hollande est appelée à supporter des sacrifices considérables.

Comme compensation de la réduction des trois millions et demi de florins, on offre à la Hollande de la dispenser de l'obligation, qui lui était imposée par l'arrangement primitif, de rembourser à la Belgique la balance de l'emprunt de 68,000,000 florins, laissée à l'époque de la séparation des deux pays, entre les mains du syndicat d'amortissement; et de la mettre ainsi à l'abri de toute espèce de réclamation que la Belgique pourrait faire relativement aux transactions ou aux obligations de cette institution hollandaise.

La Hollande de son côté doit renoncer à toute réclamation concernant les arriérés de la dette réunie.

Telles sont les bases sur lesquelles les représentants des cinq puissances ont terminé, il y a quinze jours, cette longue affaire. Mais le comte Sébastiani a cru devoir, avant d'apposer sa signature au traité, en référer à sa cour pour demander des instructions sur quelques points que nous croyons être d'une légère importance financière. On attendait une réponse immédiate du gouvernement français et cependant aucune réponse n'est encore arrivée et on pense que ce gouvernement a renvoyé à la cour de Bruxelles les communications du comte Sébastiani.

Le public aura bientôt l'occasion de vérifier l'explication

que nous venons de donner sur la position actuelle des affaires, par le discours que le roi des Belges doit prononcer à l'ouverture de la session des chambres législatives et par les explications subséquentes que donneront naturellement ses ministres. Le langage qu'il emploiera, dans cette occasion, fera aisément conjecturer si l'arrangement aura l'adhésion de la Belgique, ou si les efforts de cette puissance tendront encore à prolonger indéfiniment la solution.

Dans les cercles diplomatiques les mieux informés, tant à Londres qu'à La Haye, on s'attend que cette affaire sera entièrement terminée avant le 17 du mois prochain, jour auquel les chambres françaises ont été convoquées par Louis-Philippe. On pense assez naturellement que le roi des Français, de qui il dépend maintenant de hâter ou de retarder la conclusion, doit désirer pouvoir annoncer, dans son discours, pour l'ouverture de la session législative, la conclusion définitive d'un différend, qui a si long-temps occupé la diplomatie européenne, et dont la prolongation ne serait pas sans danger pour la paix générale.

Le Courrier, journal semi-ministériel, qui reproduit l'article du Morning-Post, ajoute entr'autres ce qui suit:

Comme ce sujet est important, nous croyons nécessaire de donner quelques explications ultérieures d'après lesquelles on verra que l'article du Post est exact sur tous les principaux points, mais entièrement erroné dans la conclusion qu'il en tire, que la décision finale de la question serait aussi prochaine qu'il le prétend.

La question belge est aussi éloignée que jamais d'un arrangement définitif. Les difficultés viennent maintenant de la part du gouvernement français. Au moment où la conférence de Londres paraissait sur le point de prendre une décision, le général Sébastiani a reçu des instructions pour n'adhérer à aucun arrangement que le roi des Belges ne serait pas prêt à ratifier.

Il paraît que lord Palmerston a proposé une réduction de trois millions et demi de florins dans la part de la dette imposée à la Belgique. Il a aussi insisté pour la libre navigation de l'Escaut, et a obtenu, sans grandes difficultés, l'adhésion formelle à cet effet des représentants du roi de Hollande.

La question territoriale n'a jamais été posée dans la conférence.

L'arrangement proposé par lord Palmerston a été approuvé par l'Autriche et la Prusse. L'ambassadeur de Rus-

Feuilleton.

NAPOLEON A OSTENDE.

La relation suivante est extraite d'un ouvrage que Mlle. Charlotte de Sor, auteur des Souvenirs du duc de Vicence, se propose de publier sous le titre de Napoléon en Belgique et en Hollande.

A trois heures et demie du matin, nous quittâmes Bruxelles et nous arrivâmes à Ostende, la veille du jour où l'empereur était attendu. On avait fait de grands préparatifs pour le recevoir. Partout il régnait un air de fête. La ville, le port, la levée, encombrés de curieux, offraient un aspect des plus animés, et chacun était impatient d'être au lendemain, pour voir de près et de la présence de celui à qui elles étaient données. Mais l'empereur refusa les solennités qui devaient avoir lieu; il répondit à la députation qui lui fut envoyée à Boulogne: Ma visite a un but utile... tous les moments que je puis consacrer à Ostende seront employés à inspecter les importants travaux que j'y fais exécuter... Je veux que d'ici à peu d'années le port de votre ville soit un des plus florissants de la Flandre... Retournez chez vous, messieurs; dites à vos compatriotes que dans deux jours je serai au milieu d'eux pour m'occuper exclusivement de leur prospérité.

Le langage net et précis de l'empereur ne permettait pas de douter de la sincérité de son refus. Sa volonté fut respectée, les réjouissances officielles n'eurent pas lieu.

Un courrier parti du camp de manœuvres de Boulogne, le 22 octobre, à midi, annonça l'arrivée de l'empereur dans la soirée. Au moment de son départ, S. M. passait une grande revue des troupes que commandait le duc d'Elchingen, et de tous les bataillons des troupes de la marine; le courrier ajouta que l'empereur serait à Ostende, vers sept heures. Cette nouvelle circula de bouche en bouche; tout le monde se porta sur la route de Boulogne. Les troupes, dans la plus belle tenue, se rangèrent en bataille, musique en tête, toutes prêtes, elles aussi, à être passées en revue par leur empereur qu'elles n'avaient pas vu depuis longtemps; lors de la descente des Anglais, des forces considérables, envoyées sur tout le littoral, occupèrent le pays, et ces braves gens étaient ivres de joie de revoir Napoléon. L'attente fut longue; il n'arriva qu'à minuit. Ils ne purent apercevoir que sa voiture qui brûlait le pavé. A demain, notre empereur! criaient-ils de toutes leurs forces, et malgré les ordres des officiers, ils se débâtèrent et accompagnèrent la voiture en courant jusqu'à la préfecture, où l'empereur descendit. Des cris, des chants retentirent jusqu'à leur rentrée dans les casernes.

Le spectacle tout nouveau pour les habitants, du délire qu'occasionnait la présence de l'empereur parmi ses soldats, les frappait du plus profond étonnement. Dans ces provinces, la conscription excitait les plus violents mépris; il y avait une répugnance très-prononcée à s'enrôler sous nos drapeaux, et l'on ne concevait pas que les troupes fussent éclatées de sembler transportés à la vue de celui dont la volonté éter-

nisait la guerre. Nous entendimes un homme du peuple dire tout bas à son voisin: « Vois donc! vois donc ces Français, il faut qu'ils soient ensorcelés... » Il est certain que jamais magicien n'opéra de tels enchantements.

Un jour, dans une visite que je fis au béguinage de Gand, une vieille femme qui l'habitait et qui avait un certain renom de savoir et de sagesse, me dit très-sérieusement: Madame, que pense-t-on en France de l'empereur Napoléon?

— Beaucoup de bien, répondis-je, toute étonnée de cette singulière question. Pourquoi?

— Ah!... et, baissant la voix d'un ton mystérieux, c'est qu'ici bien des personnes de sens pensent que l'empereur Napoléon pourrait bien être l'Ante Christ.

— Il n'y aurait rien d'impossible! dis-je en éclatant de rire au nez de cette folle. Le lendemain de son arrivée, l'empereur visita les travaux et en ordonna de nouveaux sur beaucoup de points. Il parcourut, entouré et suivi par la foule, la levée qui longe les fortifications et se prolonge à plus d'une demi-lieue au-delà. De temps à autre, il s'arrêtait pour admirer le charmant coup-d'œil que présentait la mer couverte en cet endroit, de bâtiments et de petites embarcations de toutes grandeurs, remplis de curieux. Il adressait souvent des questions aux ingénieurs qui l'entouraient, en témoignant sa satisfaction sur l'ensemble des travaux. « Les Anglais, dit-il à haute voix, ne se hasarderont pas une seconde fois à venir nous troubler... D'ici à trois ans, j'aurai créé à Ostende un port et des débouchés importants... La Flandre offre d'abondantes ressources, le sol est beau et fertile; ses produits bien écoulés en quadrupleront la richesse... Messieurs, ajoutez-y en s'adressant aux autorités, concourez, par votre zèle, à ce que les améliorations que j'ai ordonnées portent leurs fruits.

« Notre empereur, à quand donc la guerre? » Et Napoléon à qui cette disposition convenait, répondait en souriant: Etes vous déjà las de vous reposer, mes enfants?

Quelques sous-officiers lui adressèrent avec instance la demande de passer dans le service actif.

— Dans le service actif? reprit l'empereur avec cet air de bonté paternelle qu'il avait en parlant à ses soldats, hé! que faites-vous donc ici, nigauds?... Vous voulez donc toujours vous battre, toujours gagner des batailles?

— Ma foi oui! notre empereur, c'est ça le bon temps pour nous.

— Chaque chose a son temps, mes enfants, répondit-il en souriant. On a dit depuis, que l'empereur, qui dès-lors projetait son expédition de Russie, fit souffler à ses troupes les demandes de congé, qui lui furent faites partout sur son passage. Cette supposition est absurde; l'empereur n'avait encore mis personne dans la confidence de cette guerre. Et quand même! cette jonglerie de mauvais goût ne lui serait pas tombée à l'esprit. Il savait que ce n'était pas dans l'armée qu'il trouverait des opposants à ses projets, et que ses soldats le suivraient jusqu'au bout du monde sans regarder derrière eux. Eh! mon Dieu! nous avons assez d'écarts à blâmer, assez de résultats à déplorer! Ne nous déshéritons pas volontairement du droit de louer, sans aucune restriction ce qui est

l'admirable, d'admirer ce qui est admirable, dans celui devant lequel nous nous sommes prosternés durant quatorze ans.

Les harangues pompeuses, et les requêtes plus intéressées des pauvres soldats ne firent pas faute à l'empereur. Entre autres, une demande de fonds lui fut adressée au nom de tous les habitants pour des réparations à la belle église Saint-Pierre. Cet édifice a peu de mérite sous le rapport de l'architecture, et S. M., qui ne l'avait aperçu qu'extérieurement ne paraissait pas très-disposé à accorder une forte allocation pour cet objet. Le maire lui fit observer que l'intérieur du temple était une merveille de sculpture qui attirait la curiosité des étrangers, et que les intérêts locaux se trouvaient d'accord avec la piété des fidèles, dans les vœux exprimés à L. M. par la ville.

En effet, l'intérieur de Saint-Pierre à Ostende est un chef-d'œuvre d'habile et patiente application. Le lutrin, les confessionnaux et les stalles sont curieusement travaillés; ce sont de précieuses découpures qui semblent avoir été exécutées par la main des fées; chacune des allées latérales est terminée par un magnifique autel. On conçoit que les moindres réparations devaient coûter de grosses sommes, mais l'empereur qui dépensait dans ce pays des millions en constructions utiles, ne jugeait pas que les travaux demandés fussent bien urgents; cependant sa parcimonie dut céder devant des considérations d'un ordre plus élevé.

L'exécuteur du culte catholique est très fervent en Flandre. Le peuple est dévot et le clergé exerce une grande influence sur les masses. Napoléon accorda les fonds; il voulut voir.

Le jour suivant, en se rendant aux fortifications, l'empereur passait devant Saint-Pierre, au moment où le carillon annonçait la sixième heure du jour; il s'arrête, met pied à terre, et accompagné seulement de deux personnes de sa suite, il entre dans l'église, où il n'était pas allé depuis à cette heure matinale; elle est déserte, il a bien compté là-dessus... Il se place au milieu de la nef en parcourant des yeux avec attention tout l'intérieur de l'édifice: « Je suis fait, dit-il en riant; jusqu'à présent, j'en vois rien en mauvais état, rien n'est à réparer... et ils sont du reste si bien pourvus en ornement de luxe, que je ne vois pas trop à quoi et comment ils emploieront mon argent.

Il continue à faire le tour de l'église en examinant assez légèrement les riches objets d'art qu'elle renferme. En passant devant une chapelle il avise une statue en bois colorié représentant, de grandeur naturelle, la Vierge Marie coquettement habillée d'une robe de satin blanc recouverte d'un pardessus en point de Bruxelles; une grosse montre en or gothiquement ciselée, et une chaise à trois branches terminée par des breloques, sont attachées à son côté; des girandoles pendent à ses oreilles, un collier de prix orne son cou, et sur sa tête est posé un diadème enrichi de pierres. Cette toilette est de la plus grande fraîcheur.

Oh! oh! fit l'empereur en s'arrêtant surpris.

Un chut! très prononcé répond à cette exclamation faite à voix haute et une vieille femme agenouillée dans un coin obscur de la chapelle, se dresse droite et menaçante. Elle lance des regards irrités du côté d'où est venue la voix qui a troublé le silence du lieu saint. Le costume qu'elle porte et que recouvre une vaste cape brune jetée sur ses épaules, est dans toute sa pureté celui des anciennes matrones flamandes;

si hésité, déclarant que son consentement dépendait de celui de la Hollande. L'ambassadeur français a chaudement appuyé la proposition de lord Palmerston et paraissait impatient de la voir adopter. Cependant, lorsque la conférence était sur le point d'en venir à une décision finale, le général Sébastiani a annoncé qu'il avait reçu de nouvelles instructions, qu'on attribue au séjour du roi Léopold à Paris.

Ses représentations ont été appuyées par le comte Molé, et le roi des Français a fait envoyer alors de nouvelles instructions à son ambassadeur en Angleterre.

Pour le moment, la décision finale de la conférence peut être regardée comme indéfiniment ajournée.

FRANCE. — Paris, le 13 novembre.

On lit dans le *Moniteur*:

Par ordonnance royale ont été nommés : M. le duc de Montebello, ambassadeur du roi près de S. M. le roi des Deux-Siciles; M. le baron Mortier, ambassadeur du roi près de la confédération helvétique; M. le baron de Bois-le-Comte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi près de S. M. le roi des Pays-Bas; M. le baron Burignes de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi près de S. M. la reine de Portugal; M. Auguste de Taillensy, ministre résident du roi près des grands-ducs de Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strelitz et d'Oldembourg et des villes libres et anseatiques.

Il est à peu près décidé que le baptême du comte de Paris aura lieu avant la fin de l'année. On était bien aise d'avoir les chambres autour de soi, afin de donner plus d'éclat à la cérémonie. Il paraît que la fête célébrée à cette occasion sera le signal de celles qui seront données cet hiver tant chez le roi que chez S. A. R. M. le duc d'Orléans, et qui s'annoncent comme devant être extrêmement brillantes.

(J. de Paris.)

M. de Barante, ambassadeur de France à St.-Petersbourg, de retour de son voyage, a été reçu par l'empereur Nicolas le 22 octobre.

On travaille à Bordeaux à convertir l'ancien théâtre Molière en une église qui est destinée à des missionnaires.

S. M. le roi des Deux-Siciles vient de nommer son ambassadeur près du roi, M. le comte Ludolf.

La *Gazette de France* parle de nouveaux troubles qui auraient éclaté à Cologne le 8 au soir. L'*Avondode*, journal hollandais, rapporte comme un bruit qu'il ne garantit pas que par suite de troubles Cologne, aurait été mis en état de siège.

L'assemblée générale du chemin de fer de Versailles (rive gauche) a voté aujourd'hui par acclamations un emprunt de 5 millions de francs pour continuer l'entreprise. Le rapport, présenté à l'assemblée présidée par M. Chaix d'Est-Ange, a réuni tous les suffrages.

On écrit d'Alger, 3 novembre :

M. le maréchal Clausel, si impatiemment attendu, vient d'arriver parmi nous. Il a été reçu avec le plus vif enthousiasme par toute la population civile et par les troupes qui, malgré la discipline, ont montré une vive satisfaction en revoyant leur ancien chef. La ville d'Alger lui a offert un banquet et un bal. Le maréchal Clausel a de grands projets de colonisation qu'il vient soumettre à une assemblée de colons et de notables habitants de l'Algérie convoqués pour le 10 de ce mois.

La plus grande incertitude règne toujours sur le sort d'Abd-el-Kader. Les nouvelles officielles que le gouverneur peut avoir reçues n'ont pas transpiré dans le public.

Le *Journal des Débats* reproduit, mais sans en garantir l'authenticité, une correspondance des journaux an-

des rides profondes sillonnent son front, qu'encadrent des cheveux lisses et blancs comme la neige.

Cette apparition en regard de la jeune et élégante femme que figure la statue de la Vierge, présente un contraste des plus frappants. On dirait que cette vieille en est la duègne et qu'elle fait corps avec les ornements gothiques qui décorent la chapelle. Cependant, la pauvre créature semble stupéfiée, en apercevant les trois étrangers qu'à leur vêtements elle reconnaît être des militaires français.

Bonne femme, dit l'un d'eux à voix basse, vous avez une bien belle Vierge?

— Je le crois bien! répond-elle en hochant la tête avec un air d'intraduisible fierté, dans tous les Pays-Bas vous n'en trouverez pas une autre qui puisse délier les cordons des souliers de notre Vierge de Bon-Secours...

— Elle a de bien beaux atours, en effet! est-elle toujours vêtue ainsi? répliqua l'empereur que cela divertissait.

— Toujours, toujours. Mais on vient de la rhabiller tout à neuf, à l'occasion de la visite que ne manquera pas de lui faire le roi de France, arrivé ici avant-hier soir.

El, faisant seulement une profonde révérence à la Vierge, la vieille, appuyée sur son long bâton, se dirige vers la porte. L'empereur, cependant, ne devait pas en être quitte à si bon marché; placée près du bénitier, elle guetta sa sortie, et au moment où l'empereur va franchir la porte : « Jésus! s'écrie-t-elle! vous oubliez l'eau bénite, messieurs les officiers... » et elle s'empresse de présenter le goupillon d'abord aux deux habits brodés, puis à la redingote grise, qu'elle juge devoir être la plus inférieure en grade.

« Merci, merci, bonne femme, dit Napoléon en se disposant à passer outre, après toutefois avoir pris l'eau bénite offerte; mais la vieille, appuyant sa main sèche sur le bras de l'empereur : « Vous avez l'air moins fier que les autres, vous, dit-elle, est-ce que par hasard vous pourriez, monsieur l'officier, me faire parler au roi de France? »

— Que lui voulez-vous?

— Vous êtes bien curieux!...

Tous trois se mirent à rire. La vieille, qui semblait réfléchir, reprit : « Je veux... je veux qu'il me fasse rendre mes deux petits-fils qui se battent par là-bas dans les Espagnes, depuis tantôt trois ans, etc... »

— Vos petits-fils, interrompit vivement l'empereur, comme tous les citoyens français, lorsque les circonstances l'exigent, doivent à leur pays le secours de leurs bras.

— Mais nous autres, nous ne sommes pas français... et ça ne nous regarde pas, leurs querelles avec ces braves Espagnols de Dieu!

— Vous ne savez ce que vous dites, la vieille, répartit sèchement Napoléon, et, sortant brusquement de l'église, il remonta à cheval.

Son visage exprimait une vive contrariété. Il venait d'entendre de ses propres oreilles l'expression du sentiment vrai que nourrissait au fond du cœur le peuple flamand. Il ne se considérait pas comme étant français... On le lui avait dit, il avait toujours repoussé cette vérité, et maintenant elle entrait flagrante dans son esprit. Il voyait qu'ici, comme en France, comme partout, la guerre d'Espagne était désapprouvée. Prêt à s'engager dans une expédition lointaine, peut-être penserait-il qu'il laisserait derrière lui, aux portes de la capitale, une nation turbulente et désaffectionnée, maintenue à peine par la force, et qui, dans le

glais d'après laquelle les conditions suivantes auraient été proposées aux Circassiens de la part de la Russie :

1° Les hostilités cesseront ; 2° les Circassiens remettront en otage aux Russes les personnes que ces derniers désigneront, et tous les quatre ans on les échangera contre d'autres que le gouvernement Russe désignera ; 3° les Circassiens rendront tous les prisonniers et déserteurs ; 4° ils s'engageront à ne recevoir chez eux aucun étranger sans l'autorisation du gouverneur que la Russie nommera, et de n'entretenir aucune relation avec des individus des tribus qui refuseraient de se soumettre à la Russie ; 5° le gouverneur de la Circassie sera nommé par la Russie, et les habitants obéiront à ses ordres. Chaque habitant échangera annuellement, contre un nouveau certificat, le certificat de soumission que lui aura antérieurement délivré le gouvernement.

Ces conditions ont été repoussées énergiquement par les Circassiens.

Voici le résumé de leur réponse :

« Nous avons compris le but de votre lettre ; vous parlez en termes inconvenants des Anglais ; ce sont des négociants que nous préférons infiniment à vous, et ils seront toujours traités avec bienveillance et respect. Le gouvernement britannique s'intéresse à nos succès, car il sait que notre pays est la clé de voûte de la prépondérance politique en Asie, et que aussi long-temps que nous n'avons pas subi le joug, la Perse, la Turquie et l'Inde n'auront rien à redouter de la Russie. Le monde entier est convaincu de votre insolence et de votre perfidie, et détourne les yeux de vous avec un sentiment de dégoût.

« Aucune amitié n'existera jamais entre vous et nous : Nous voyons l'état de misère où vous avez réduit vos sujets mahométans que vous forcez à nous combattre. Quel sera leur sort si la Circassie est subjuguée, puisque leur condition est si déplorable aujourd'hui que vous avez besoin de les ménager. Quoique retirés dans nos montagnes, nous avons pu juger l'esprit de justice et d'humanité qui caractérise le gouvernement russe. Nous en avons appris assez, en voyant les larmes de sang que répandent les déserteurs russes en nous faisant le récit de leurs infortunes ; ils s'échappent chaque jour de vos forteresses et nous supplient de les employer comme esclaves, plutôt que les renvoyer. Ne nous envoyez plus ni lettre ni agents, car nous déchirerions vos lettres et mettrions à mort vos agents. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

À peine le cabinet de Madrid en a-t-il fini avec l'élément des rues, qui paraît, du reste, n'avoir eu rien de bien inquiétant, et le voilà obligé de compter avec le capitaine-général Quiroga, qui, après avoir déclaré la ville en état de siège, n'a rien trouvé de mieux à faire que de convoquer quelques membres de la députation provinciale et de la municipalité ainsi que les commandans de la garde nationale, pour les consulter sur la situation. L'avis unanime a été qu'il fallait changer le ministère.

Le général Saone a été chargé d'appuyer cette demande, et l'on dit que les deux généraux ont présenté leur exposé à la reine en présence du président du conseil, M. de Frias.

Pendant ce temps, 70 députés de l'ancienne majorité se réunissent de leur côté pour délibérer sur les circonstances. Ils ont nommé une députation composée de MM. Rivera-Herrera, Gisbert et Pidal pour se rendre au conseil des ministres ; les trois députés ont été chargés d'exprimer le vœu que le ministère ne fût pas changé avant l'ouverture de la session, et qu'on révoquât, s'il le fallait, le général Quiroga.

On sait que les cortès sont convoquées pour le 8, et il est probable que les ministres ne feront rien jusque-là ; seule-

cas de revers, au lieu de lui venir en aide, ne lui serait qu'un embarras, un ennemi de plus à con enir !

Au mois de septembre 1811, la guerre de Russie était décidée dans la pensée de Napoléon. Son voyage sur tout le littoral, ne fut pas une promenade sans portée. L'impulsion que sa présence donnait naturellement à l'achèvement des travaux commencés, secondait ses actes qui tendaient à organiser des moyens de défense, sans jeter dans les esprits des inquiétudes anticipées. Il ne se faisait pas d'illusion sur le moment où l'exciterait cette nouvelle guerre. Il voulait, par ses bonnes grâces, par l'aménité de ses manières, se rattacher les populations, et par les actes de bienfaisance qui marquaient son passage, conquérir quelques cœurs dévoués. Napoléon se montra partout bon et affable ; parlait sans affectation aux gens du peuple, et à chacun en particulier le langage qui devait leur convenir. Il voulait plaire aux grands, charmer et subjuguer les petits.

Il savait bien que la popularité est chose tristement fragile, mais il savait aussi que dans une circonstance donnée, une humble voix amie, qui rappelle un bienfait peut avoir un utile retentissement, et il espérait que son voyage laisserait de bons souvenirs dans le peuple flamand.....

En quittant Ostende, il suivit à cheval le Strand par la route de Blankenberg. Ne voulant pas faire le tour des écluses, il se jeta, pour passer le Swyn, dans un bateau pêcheur avec le duc de Viçence, revenu depuis peu de Russie, un de ses aides-de-camp, je ne sais plus lequel, et deux chasseurs de la garde. Cette barque appartenait à deux pêcheurs qui la conduisaient, et avec tout son grément elle ne valait pas 1,000 fr. Il pleuvait à verse, l'empereur se réfugia dans une petite cabine servant à resserrer le poisson et qui empestait. Cette voie par eau était la plus courte pour arriver à Breskens, et il était impatient de commencer sa tournée dans les polders.

La traversée ne dura qu'une demi-heure. Quand il arriva au fort Orange, la pluie tombait par torrents. En apercevant les autorités rassemblées au lieu de son débarquement, il ne put s'empêcher de rire. « On devrait faire fusiller les déshérités de harangues, » dit-il, et il s'élança lestement à terre ; mais voyant qu'on s'apprêtait à le complimenter : « Avant tout, Messieurs, ajouta-t-il gaiement, du feu, du feu... ; laissez-moi me sécher, je suis trempé jusqu'aux os. » Il s'avança rapidement vers le fort, entra dans une salle basse servant de corps-de-garde : « Place au feu, mes amis, dit-il aux soldats occupés près de la cheminée à faire leur soupe » et il s'assit au bout d'un banc.

Pendant qu'il se chauffait, il entendit le patron de la barque qui demandait s'il devait attendre messieurs les officiers pour les ramener, l'empereur avait adressé, pendant le trajet, quelques questions à cet homme sur la navigation, sur le produit de sa pêche, bonne ou mauvaise année, etc. ; le pêcheur, avec cette rustique familiarité qui distingue les gens de sa profession, répondit sans se douter à qui il parlait.

« Patron, entre par ici, lui cria l'empereur, qui était en belle humeur, voyons, vieux loup de mer, que demandez-tu pour notre passage? c'est moi qui régale. »

— Mon officier, j'v'as vous dire ça aussi juste que j'vous ai dit d'ce que vaut la livre de cabillaud. Trois escalins par tête, est-ce trop cher ?

— Combien cela fait-il trois escalins ?

ment ils se sont adjoint comme ministre de la guerre par interim le général Caratala. Alaix qui reste ministre en titre, est, dit-on, attendu d'un moment à l'autre.

Les choses en étaient là au départ du courrier. On disait qu'on avait envoyé à Narvaez l'invitation de revenir à Madrid, qu'il a refusé. Il se rend à Losa, dans sa famille.

Les nouvelles de Madrid du 6 disent que la ville est tranquille, mais qu'il y règne de l'agitation et qu'elle est parcourue par de fortes patrouilles.

BELGIQUE — Bruxelles, le 14 novembre.

Plusieurs courriers sont partis hier vers les deux hémisphères dans diverses directions, porteurs du discours du trône.

M. le baron de Schiervel, qui vient d'être nommé président du sénat en remplacement de M. le baron de Stassart est gouverneur de la province de la Flandre orientale. Il a été élu par le district de Ruremonde, dont une grande partie serait cédée à la Hollande si l'on exécutait les 24 articles.

Le désistement de la plainte portée par M. Michaels au procureur du roi à charge du sieur Robert, pour coups et blessures, dont la cause est fixée au 15 de ce mois, vient d'être soumis à la chambre du conseil, qui a décidé que la poursuite serait maintenue contre tous deux.

Entr'autres curiosités, rapportées du Mexique par M. Norman, on remarque des fusils se chargeant à la mécanique et tirant dix coups à la minute, ainsi que des pistolets en tirant six.

Au tirage des obligations de l'emprunt de 100,300,000 fr. qui a eu lieu à Paris le 7 novembre sont sorties 150 obligations au porteur de 2,520 fr. chacune ; 301 obligations au porteur de fr. 1,008 chacune et 451 obligations montant ensemble à fr. 681,408. En conséquence, les obligations ci-dessus indiquées cesseront de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1859, époque fixée pour le remboursement.

Le *Moniteur* publie leurs numéros et ajoute la liste par ordre numérique des obligations restant à rentrer au ministère des finances par suite des tirages au sort antérieurs à celui du 7 novembre 1858. Le montant des coupons d'intérêt qui auraient été détachés indûment, sera déduit du capital de l'obligation lors du remboursement.

Bruxelles, le 14 novembre. (5 heures.) — Après les commentaires sur le discours du trône, ce qui occupe le plus l'imagination des habitués de la bourse, ce sont les nouvelles de Londres annonçant l'ajournement indéfini de la conférence. En valeurs industrielles les cours sont assez fermes, mais il y a tendance à la baisse sur les Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 5/4 A., 102 P., 4 p. c. 92 7/8 P., 5 p. c. 73 A., 75 1/4 P., Société Générale titres en nom fr. 825 A., Société de Mutualité, 110 (11) A., Banque de Belgique 1420 (142) A., Actions Réunies 940 (94) P., Banque Foncière 1016 (101) A., Chemin de fer de Cologne 910 P., Bois des Hamandes 95 (475) et A.

La cote de Paris n'étant pas connue on n'a rien fait en actif espagnol. Le cours est très faible à 16 7/8 5/4 P. Primes à un mois 16 7/8 dont 1. Après la cote l'actif espagnol 16 5/8 A., Mutuelles 1121 25 (112) A.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

(Présidence de M. Pirson, doyen d'âge.)

Séance du 14 novembre. — M. Kerrygn écrit à M. le président pour le prévenir qu'il prie ses collègues de ne pas le désigner cette année pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il lui serait impossible de remplir.

Nomination d'un président.

Nombre de votans 72. Majorité absolue 37. Raikem obtient 49 voix, M. Fallon 8, M. Desmanet de Biesme 9, M. Dubus, sans désignation 2, M. Dubus aîné 3, Van Volxem 1. — En conséquence M. Raikem est proclamé président.

Nomination de deux vice-présidents.

Nombre de votans 75. Majorité absolue 38. M. Fallon obtient 64 suffrages, M. Dubus aîné 60 ; les autres voix

— Une plaquette de moins qu'un florin. Mais tiens! vous autres Français, vous ne connaissez pas la monnaie de Brabant, ça fait...

— Allons, dépêchez-vous, dépêchez-vous.

— Pardi, mon officier, j'ai plus fort sur l'aviron que sur les comptes, moi! ça doit faire aux environs de deux livres de France, quoi!

— Ce n'est pas assez cher.

— V'la qu'est d'un brave homme, par exemple! Mon officier, je ne refuserai pas le pour-boire pour vider une canette de bière; votre santé, ajouta-t-il en tirant le pied d'un air ravi.

— Qu'on lui donne cent napoléons, dit l'empereur.

— Ah...!! s'écria d'une voix étouffée le pauvre diable, et en frappant dans ses larges mains à faire trembler toutes les vitres : Vous... vous êtes l'empereur en personne?...

— Ça se pourrait bien mon garçon, répliqua Napoléon en riant aux éclats, et pour que tu ne m'oublies pas, je te fais une pension de 300 fr. la vie durant.

L'autre rameur, à qui appartenait le bateau de moitié avec son frère, s'était rapproché peu à peu jusqu'à la pièce où cette scène se passait, appuyé droit contre la porte il n'avait pas perdu un mot. Sa rude et noire figure réfléchit une de ces joies subtiles qui tueraient si on ne pouvait l'épancher. Celui à qui l'empereur s'était adressé avait perdu la parole, des sons rauques exprimaient les remerciements qu'il ne pouvait articuler ; enfin des larmes jaillirent de ses yeux, il se retourna brusquement pour sortir, et les deux frères tombent dans les bras l'un de l'autre en s'embrassant, en délirant de bonheur : « Dis donc Michel, balbutia le rameur, ça vaut quelque chose à la Vierge de Bon-Secours, pas vrai? »

— T'inquiète donc pas, frère, et des brassées de messe en rouge pour lui, ce grand empereur-là!

Ils sortirent les bras enlacs, et vont rejoindre leur barque. Des cris de *Vive l'empereur!* se firent entendre aussi loin que le regard put suivre le bateau.

L'année d'après, dans une course que nous fîmes à Ostende pour aller manger des huîtres sur les bords de la mer, nous descendîmes à une petite auberge repeinte à neuf, bien propre, bien entretenue; au-dessus de la porte était appendu un grand tableau pas trop mal peint, représentant une barque dont la proue était ornée d'une grotesque figure surmontée d'une couronne impériale; à gauche, deux chasseurs de la garde, à la mine rébarbative, le poing sur la hanche, les yeux flamboyans, semblaient prêts à pourfendre l'ennemi ; un groupe de trois officiers occupait le milieu ; l'un d'eux, vêtu d'une redingote grise, coiffé d'un petit chapeau à trois cornes, se détachait en avant ; il parlait au rameur de droite ; celui-ci avait une main posée sur l'aviron, l'autre sur son cœur. Au bas de l'enseigne était écrit : *A la barque du Grand Empereur Napoléon.*

La petite maison subsiste probablement encore ; mais le tableau du reconnaissant pêcheur aura disparu depuis longtemps ! Du bienfait et du bienfaiteur, Michel aura-t-il gardé le souvenir ? peut-être ! Dans cette classe, on trouve assez communément la mémoire du cœur, et l'affusion avec laquelle ces pauvres gens nous raconteraient leur bonne chance, me fait espérer que, sous leur humble toit, le nom de Napoléon ne fut jamais prononcé qu'avec amour et regret.

Charlotte De Soa.

ont partagées entre MM. de Behr, Coppieters, de Foëre, Desmanet de Biesme, Desmaizères, de Brouckere, Vergaunen et Gendebien.

En conséquence MM. Fallon et Dubus aîné sont proclamés vice-présidents.

Nomination de 5 secrétaires.

Nombre de votans 69. Majorité absolue 40. M. Lejeune obtient 69 voix, M. B. Dubus 72, M. de Renesse 74, M. Schyven 60 ; en conséquence MM. de Renesse, B. Dubus et Lejeune et Schyven sont proclamés secrétaires.

M. Pirson. Avant de quitter le fauteuil, permettez-moi, messieurs, de vous adresser quelques mots.

Messieurs, il n'est aucun de vous qui ne soit arrivé ici sans être pénétré de la haute importance des discussions qui paraissent devoir s'ouvrir dans le cours de la présente législature. Et d'abord vous êtes prévenus par le discours du trône que de nombreux projets de loi doivent sortir de l'arrière; que d'autres vous seront présentés dans le but de mettre la dernière main à l'œuvre d'une bonne administration intérieure et judiciaire.

Oui, messieurs, bientôt si vous le voulez, il ne manquera plus rien à l'édifice de notre régénération politique; nous aurons résolu le problème de la royauté constitutionnelle dans toute sa vérité, grâce à la sagesse des chambres, qui ont toujours su ramener vers le but, des opinions quelquefois très-divergentes; grâce encore à la bonne foi et à la modération du chef de l'état qui n'a jamais pensé à usurper des pouvoirs que la loi fondamentale ne lui donnait pas.

Mais c'est de nos différends avec la Hollande qu'il s'agit maintenant; voilà ce qui préoccupe le gouvernement et la population tout entière; une conférence composée des plénipotentiaires de cinq grands-puissances examine les prétentions des deux parties.

La Belgique et la Hollande ont des envoyés près cette conférence; le roi n'a pu ni du vous dire à quel point les négociations sont parvenues, mais il vous a assuré que les droits et les intérêts du pays sont la règle unique de sa politique, qu'ils ont été traités avec le soin qu'exige leur importance, qu'enfin ils seront défendus avec persévérance et courage. A ce dernier mot l'attention a été bien saisie; un tonnerre d'applaudissemens, des cris de Vive le roi sont partis à la fois de tous les bancs des deux chambres réunies et des tribunes: que l'armée, que tout le peuple belge n'étaient-ils là! le roi les aurait vus se lever comme un seul homme, mais il en sait assez.

Ce qu'il a dit de notre armée prouve qu'il a toute confiance en elle; que ne pourrait-il pas entreprendre à la tête de soldats dévoués et bien disciplinés, lui homme capable, lui qui a fait ses preuves comme commandant des armées! Nous pouvons avec confiance et pour notre plus grande sécurité rappeler son nom au souvenir de l'Europe militaire.

Mais je ne crois nullement à la guerre, du moins je ne le pense plus, je la croyais nécessaire en 1852, je la conseillais, je la provoquais, 1^o parce que victimes de la perfidie du roi Guillaume, j'aurais voulu que les Belges eussent leur revanche; 2^o parce que la conférence ne nous avait pas traités avec justice, ou si l'on veut, parce qu'elle s'était laissée influencer par des préventions que nous ne méritons pas. Je pensais que pour nous venger de ce qu'elle avait mal apprécié nos griefs et notre modération, oui notre modération, car nous sommes arrêtés trop tôt, nous devions avant tout être maîtres de Maestricht et de la rive gauche de l'Escaut, je pensais, dis-je, qu'il fallait relancer contre elle le char révolutionnaire. Dieu merci les prétentions exagérées de notre ennemi, ou plutôt ses faux calculs sur les événemens à venir nous ont fait gagner un temps précieux pendant lequel tout a changé de face.

Mais, dira-t-on, la conférence est placée entre deux prétentions extrêmes et inconciliables, la Hollande veut aujourd'hui l'exécution sans restriction des 24 articles qu'elle a repoussés de toutes ses forces pendant sept ans. La Belgique veut conserver les parties du territoire belge qu'elle était menacée de perdre par suite des 24 articles; elle ne veut payer que sa part du résultat passif du compte de la communauté qui a existé pendant 15 ans entre elle et la Hollande. Que faire en pareil cas? s'abstenir ou décider d'après les règles de la justice, mais il y aura déclaration de guerre et peut-être révolution de l'un ou l'autre côté. Il n'y aura ni guerre ni révolution si l'on est juste. La justice porte toujours de bons fruits; elle commande le respect et ramène les plus exaltés vers la raison.

En tous cas une révolution en Hollande serait sans influence aucune en Europe. La Hollande n'a pas la moindre sympathie chez les peuples voisins, mais une révolution en Belgique serait d'une grande importance; la diplomatie la plus habile ne pourrait prédire quel en serait le résultat, nous aurions nous-mêmes des chances terribles; n'y pensons pas, espérons que l'exagération et l'égoïsme feront place à la modération et à la générosité. Si celle-ci tarde à prendre le dessus, soyons calmes et unis en attendant les événemens. Ne nous inquiétons pas de tous ces bruits contradictoires, répandus je ne sais dans quel but. Il n'y a pas longtemps les journaux de tous les pays et de toutes les couleurs, annonçant que la Conférence s'était prononcée contre les prétentions de la Hollande. Les Hollandais jetaient les hauts cris, ils allaient comme en 1851 attaquer les Belges à l'improviste. Aujourd'hui les mêmes journaux prétendent que c'est la Belgique qui est sacrifiée, et que les troupes de la confédération germanique vont prendre possession du Limbourg et du Luxembourg.

Je ne puis croire que cette tactique grossière soit le fait de la Conférence, pour sonder l'esprit public des deux pays. Les membres qui la composent sont trop instruits et trop clairvoyans pour avoir recours à des moyens qui ne leur apprendraient rien.

Je le répète, restons calmes et unis; attendons les événemens: alors tous au besoin seront à leur poste, le roi, les chambres et l'armée. Nous repousserons l'injustice, de quelque côté qu'elle vienne.

M. Pirson termine son discours en recommandant à ses collègues d'être assidus aux séances.

M. Raikem. Messieurs, appelé de nouveau à vous présider, j'éprouve le besoin de vous renouveler les sentimens de ma gratitude. Je continuerai d'employer tous mes efforts pour tâcher de justifier cette marque de haute confiance. Mes efforts comme les vôtres, messieurs, seront toujours dirigés par l'amour de la patrie, comme les vôtres ils auront toujours pour but l'intérêt du pays. — Je propose de voter des remerciemens à notre doyen d'âge et à MM. les secrétaires provisoires. (Applaudissemens.)

Nomination de la commission chargée de rédiger l'Adresse.

Nombre de votans, 80. — Majorité absolue, 41.

Au premier tour de scrutin, M. le comte F. de Mérode obtient 69 voix; M. Dumortier, 59; M. de Renesse, 50; M. Fallon, 59; M. Dechamps, 58; M. Berger, 58; M. Devaux, 57; M. de Brouckere, 51; M. Metz, 26; M. Polléhus, 8.

MM. F. de Mérode, Dumortier et de Renesse, ayant seuls obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres de la commission d'adresse.

On procède à un second tour de scrutin. — Nombre de votans, 78. Majorité absolue, 40.

M. Dechamps obtient 47 voix. M. Fallon 45, M. Berger 42, M. de Brouckere 37, M. Devaux 31, M. Metz 25.

MM. Dechamps, Fallon et Berger sont proclamés et complètent la commission d'adresse.

Nomination de la commission permanente des finances. Sont nommés membres de cette commission: MM. Verdussen, Desmaizères, Duvivier, Angilis, Brabant, Dubus aîné, Fallon.

Commission permanente d'industrie. Sont nommés membres de cette commission MM. Des-

maizères, Pirmez, Zoude, Smits, David, Desmet, Eloy de Burdinne, Manilius, Rodenbach.

M. le président. Nous aurons séance demain à deux heures. M. le ministre des finances vient de m'annoncer qu'il présentera les budgets. La séance est levée à 4 heures.

LIÈGE, LE 15 NOVEMBRE.

BATEAUX A VAPEUR.

Jeu, huit novembre, on a lancé, au chantier de Seraing, le deuxième bateau à vapeur, destiné à faire le service de Liège à Namur. Cette opération s'est faite avec la plus grande facilité et en quelques minutes.

Ce deuxième bateau porte le nom de: la Ville de Namur. Il pourra commencer son service au mois de mars prochain. Ainsi à dater de cette époque, il y aura, chaque jour, un départ de Liège et un départ de Namur; pendant une partie de l'été, il y aura même deux départs, de chaque ville, le même bateau pouvant faire la traversée (aller et venir) en un seul jour.

MM. Duroselle et Martiny, armateurs, chargés de la construction des deux bateaux, n'ont rien négligé de ce qui a pu contribuer à leur donner la solidité, la légèreté et l'élégance nécessaire pour assurer le succès d'une entreprise qui ouvre, entre les deux provinces, une communication aussi prompte que facile et commode.

La navigation à vapeur sur la Meuse avait à lutter contre trois éléments qui semblaient en rendre le succès douteux: les basses eaux, les hautes eaux, et les glaces.

Les premiers essais qui ont eu lieu aux mois d'août et de septembre, à l'époque où les eaux sont les plus basses, ont démontré que, de ce côté-là, la navigation à vapeur n'avait rien à craindre, et aujourd'hui que les eaux sont à 2 m. 22 cent. au-dessus de leur niveau ordinaire, le bateau à vapeur, loin d'y trouver un obstacle, marche avec la plus grande facilité.

Quant aux glaces, elles offrent un inconvénient qu'il n'est pas donné à la puissance humaine de faire disparaître, et qui entravera constamment les modes de navigation même les plus perfectionnés.

Le tableau suivant prouvera, mieux que tous les raisonnemens, que cette entreprise utile au pays peut compter, dès-à-présent, sur une réussite complète:

Table with 3 columns: Date, Station, and Amount. Rows include Voyages des 8, 9, 10 et 11 novembre; 8 nov. De Liège à Namur, y compris les stations, 117 voyag.; 9 id. De Namur à Liège, id. 194 id.; Plus 5,700 kilog. de marchandises; 10 nov. De Liège à Namur, id. 137 id.; 11 id. De Namur à Liège, id. 207 id.; Plus 5 à 6,000 kil. de marchandises.

Nous avouons que ces résultats sont très-satisfaisants. La vitesse, à la remonte, a déjà atteint celle des messageries les mieux organisées, et, en quatre heures, on franchit, à la descente, les treize lieues qui séparent Namur de Liège, ainsi que nous l'avons fait connaître avant-hier.

Des améliorations importantes doivent cependant être apportées encore au service des bateaux à vapeur. Il est unanimement reconnu que la machine qu'on a établie à bord de la Ville de Liège est trop faible. Aussi ne tardera-t-on pas à la remplacer par une machine plus forte.

Il faut aussi améliorer le cours de la Meuse. L'ingénieur de la société, M. Franck, s'occupe en ce moment, d'un grand travail qui comprend tous les plans de nivellement et un projet complet des modifications que subira le cours de la Meuse, depuis la frontière de France (Givet), jusqu'aux limites de la Hollande. Une partie de ce travail, celui qui concerne les ouvrages d'art à exécuter entre Liège et Namur, est déjà presque terminé, et sera incessamment soumis à l'examen du gouvernement et des députations des provinces de Namur et de Liège.

Nous espérons que le gouvernement et les provinces comprendront toute l'importance de ces grandes améliorations destinées à exercer une influence si salutaire sur le développement du commerce et de la navigation de la Meuse, et qu'ils s'empresseront d'encourager et de seconder les efforts de la Société Liégeoise, par tous les moyens qui sont à leur disposition.

Il paraît que l'on a la certitude aujourd'hui qu'on pourra obtenir un mètre 20 centimètres de profondeur d'eau, dans les courans qui offrent le plus de difficultés, ce qui permettra d'établir, à bord, des machines de la force de 50 chevaux, semblables à celle que l'on construit déjà pour le troisième bateau qui fera le service de Namur à Dinant.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés régulateurs du royaume pendant la 1^{re} semaine du mois de novembre: Arlon, froment fr. 19 16; seigle fr. 11 61; Anvers, 26 4, s. 15 65; Bruges, f. 26 62; s. 15 32; Bruxelles, f. 25 73, s. 14 78; Gand, f. 24 50, s. 12 74; Hasselt, f. 24 00, s. 15 75; Liège, f. 22 55, s. 16 57; Louvain, f. 25 70, s. 15 09; Namur, f. 25 85, s. 14 29; Mons, f. 28 52, s. 15 95.

En conséquence le froment reste libre de tout droit à l'entrée et est prohibé à la sortie, et le droit d'entrée sur le seigle reste fixé à fr. 21 50 par 1000 kilog.

— La cour de cassation de Belgique, en opposition avec celle de France, a décidé dernièrement, par un arrêt longuement motivé, que le principe du droit criminel admettant la preuve testimoniale dans tous les cas doit fléchir devant le principe du droit civil qui rejette ce genre de preuve pour toutes les choses excédant cent cinquante francs.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

(Extrait du Moniteur du 14.) — Un arrêté royal du 15 octobre porte:

Vu notre arrêté en date du 26 mai 1857, par lequel nous avons fixé à trois le nombre des inspecteurs au corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Art. 1^{er}. Le territoire du royaume est, sous le rapport des travaux publics, partagé en trois divisions. Sans dérogation aux attributions de l'inspecteur-général, il y aura pour chaque division un inspecteur. Les inspecteurs exerceront, d'après les instructions qui leur seront données par notre ministre des travaux publics, la surveillance immédiate qui leur sera confiée, soit dans leur division, soit par exceptions hors de leur division.

Art. 2. La première division comprend les provinces de Brabant, de Liège et de Limbourg; la deuxième division, les provinces d'Anvers, de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale; la troisième division des provinces du Hainaut, de Luxembourg et de Namur.

Art. 5. La résidence des inspecteurs des 1^{ère}, 2^e et 3^e divisions, est respectivement fixée à Bruxelles, à Gand et à Mons.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 NOVEMBRE.

Décès: 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Hubert Henri Guillaume, relieur, âgé de 78 ans, rue du Champion, époux de Catherine Cécile Carbonnier. — Hubert Denis Moreau, prêtre, âgé de 75 ans, rue Grande-Bèche. — M. Neuville, sans profession, âgé de 76 ans, rue St.-Hubert, veuve de Renier Coune.

Du 12. — Naissances: 5 garç., 5 filles. Décès: 1 garçon, 3 filles, 1 homme. André Ddné, Léonard, cocher, âgé de 52 ans, rue Place St.-Paul, époux de Marie Cath. Leclercq.

Du 15. — Naissances: 4 garçons, 5 filles. Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, savoir: Antoine Michel Goffin, chandelier, âgé de 58 ans, rue sur Meuse, époux de Jeanne Peters. — Nicolas Joseph Desy, chasseur au 5^e régiment de chasseurs à pieds, âgé de 21 ans, en garnison en cette ville, célibataire.

Du 14. — Naissances: 4 garçons, 4 filles. Décès: 3 garçons, 1 homme, 2 femmes, savoir: Pierre François Vanderdaise, conducteur au 5^e régiment d'artillerie, âgé de 24 ans, en garnison en cette ville, célibataire. — M. Oda Demortier, sans profession, âgée de 85 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Jean Jacques Brassinne. — Marie Catherine Gilson, repasseuse, âgée de 50 ans, rue du HOURS.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 15 novembre, la MUETTE DE PORTICI, grand opéra en 5 actes L'APPRENTI, vaudeville.

LIBRAIRIE

L.-J. BAYAUX-PARIS, A HERVE.

On trouve à cette librairie tous les livres classiques à l'usage du collège et des écoles primaires; livres d'éducation, et ainsi que registres, papiers, plumes, encre et autres fournitures de bureau. Le même se charge de fournir tous les ouvrages de théologie, médecine et jurisprudence, livres de piété et la bonne littérature. 1602

ANNONCES.

DIMANCHE prochain, on JETERA des ROUES de DINDONS chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

SAURETS doux pleins et Anchois, ch. PERET, r. Ste-Ursule. Cabilleaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PERET, rue Ste-Ursule. Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont. ESTURGEONS très-frais, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

A VENDRE DEUX PIANOS verticaux neufs, rue St.-Ursule, n° 885.

PLUSIEURS CAPITAUX A PLACER sur hypothèques ou sur billets. S'adresser au notaire DE BEFVE, rue Sœurs-de-Hasque. 1603

160,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

DEUX CHAUDIÈRES en fer de fonte ont été retirées de la Meuse au Quai St.-Léonard. Les propriétaires peuvent se présenter au commissariat de police du quartier du Nord pour les réclamer.

J. BACHA,

PIED DU PONT-D'ILE. N° 763,

vient de réassortir ses MAGASINS DE MUSIQUE, d'INS-TRUMENS. Cordes idem, Orgues pour la danse, Nouveautés Quincailleries, grand assortiment d'ACCORDEONS, Boîtes à musique, OUVRAGES de SPA, beau et grand choix d'OBJETS pour cadeaux de St-NICOLAS et d'ETRENNES grande quantité de jeux. Tout au plus bas prix. 1660

Passage Lemonnier.

L'administration a l'honneur d'informer les personnes qui ont loué des maisons dans ce passage qu'elles peuvent dès-à-présent faire placer la menuiserie de leurs magasins.

MM. les négociants sont également informés que le prix des maisons encore à louer sont de francs 900, 1000, 1100, 1400, 1600, et quelques-unes plus vastes que ne le sont ordinairement les maisons de commerce du prix de frs. 2000 à 2200.

Une seule maison très-propre à y faire simultanément le commerce de gros, demi-gros et détail est fixée à frs. 5000. Chaque maison même dans les plus bas prix a deux issues et réunit toutes les facilités désirables; elle se compose de cuisine avec deux pompes, cave, magasin, trois étages et grenier.

Les bâtimens principaux situés rue de l'université et Vinaved'ile, renferment de beaux et vastes appartements, présentant toutes les facilités et agréments désirables.

Les travaux étant poussés avec la plus grande activité L'OUVERTURE DU PASSAGE reste fixée au 24 décembre prochain.

S'adresser à M. LEMONNIER, rue de l'Université, à Liège. 4177

ÉTUDE DE M^e. LAMBINON.

A Surenchérir

D'UN I^oe,

JUSQU'INCLUS LE 23 NOVEMBRE 1858.

UNE MAISON

FORGE ET DÉPENDANCES, avec un jardin de 3 verges grandes y contigu, situés en *Trou-Souris*, commune de Grivegnée, adjugés provisoirement à 900 francs. 1601

VENTE D'IMMEUBLES

SITUÉS A FOURON SAINT-MARTIN.

JEUDI 13 DÉCEMBRE 1858, à 9 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de maître DELEXHY, notaire, en son étude sise rue Saint-Séverin, N° 575, à Liège.

A LA VENTE AUX ENCHERES

DE 5 HECTARES, 65 ARES, 7 CENTIARES

terre, verger et bois

en 15 pièces, le tout situé audit Fouron Saint-Martin. S'adresser au notaire DELEXHY pour voir les conditions de cette vente et les titres de propriété. 1604

à vendre de gré-à-gré

et avec facilité de paiement du prix,

UNE MAISON DE COMMERCE

en bon état, située à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, portant l'enseigne du Cigne et le n. 1015, composée au rez-de-chaussée d'une boutique, d'une place et d'une cuisine; ayant trois étages, surmontés de greniers.

S'adresser pour la voir tous les jours les dimanches exceptés et pour connaître les conditions, en l'étude du notaire DEBEVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège. 4147.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 6 Novembre courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

UNE maison et une Forge,

tenant ensemble, situées à Liège, rue neuve derrière le Palais, n° 428 et 429, moyennant la somme de 7000 francs, et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE, surenchérir d'un vingtième.

S'adresser audit notaire. 1561

BELLE VENTE

D'ARBRES,

A LANTREMANGE.

LUNDI 19 NOVEMBRE 1858, à deux heures précises après-midi,

Madame MASSART née NAVEAU, fera VENDRE aux enchères publiques, par le ministère du notaire JAMOULLE, dans ses prairies de Lantremange,

UNE FORTE QUANTITÉ DE MARCHÉS DE TRÈS-BEAUX

PEUPLIERS DE CANADA ET DE FRÈNES,

d'une grosseur et d'une élévation qui les rendent propres à tout usage.

A UN AN DE CRÉDIT.

Étude de M^e Bertrand

NOTAIRE, PLACE ST.-PIERRE.

ADJUDICATION

D'UNE

MAISON DE COMMERCE.

Le 28 NOVEMBRE, à 11 heures du matin, M^e BERTRAND, notaire, procédera en son étude, à la VENTE aux enchères publiques,

D'UNE MAISON,

Située à Liège, rue Hors-Château, n° 492, ayant un bâtiment sur le derrière avec issue par la rue Bougnoul.

Cette maison, propre à tout commerce, est occupée par la dame V^e Palante.

S'adresser audit notaire pour connaître les charges et conditions de la vente. 1596

VENTE

DE

Parcelles de Fonds.

Le LUNDI, 10 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS procédera, au bureau de M. le juge-de-peace Chokier, rue d'Amay, N° 655, à Liège, à la

VENTE PUBLIQUE

DES

IMMEUBLES

CI-APRÈS, SAVOIR;

COMMUNE D'IVOZ, CANTON DE SERAING.

1^{er} lot.

Une PARCELLE DETERRÉ en lieu dit *Rond des Haies*, d'une contenance de 85 ares 48 centiares (19 verges grandes 3 verges petites); tenant d'un côté, à Benoit Guilmet; d'un second, à Henri Gerard et d'un 3^e, à un sentier.

2^e lot.

Une idem, au lieu dit *Rond des Haies*, de 17 ares 45 centiares (4 verges grandes), tenant, d'un côté, à Wery Thiry; d'un second, à un sentier; d'un 3^e, à Pierre Douhard.

3^e lot.

Une idem et au même lieu dit, de 19 ares 42 centiares (4 verges grandes 9 petites), joignant, d'un côté, à Joseph Berthoz; d'un autre, à Pierre Donhar et d'un 3^e, à Joseph Thiry.

4^e lot.

Une idem, à l'endroit nommé *La Rochette*, contenant 60 ares 98 centiares (14 verges grandes); tenant, d'un côté, à la ruelle de la Rochette; d'un second, à M. Dupont; d'un 3^e, à Joseph Thiry.

Les Biens-Fonds ci-dessus désignés, sont affermés aux sieurs Simon, Joseph, Mathieu et Paschal Beaufort; aux sieurs Demesse, Thiry et Gruslin. S'adresser à M. le juge-de-peace et au notaire, chargé de la vente. 1605

COURS

D'INSTRUCTION PRIMAIRE,

DÉDIÉ A SA MAJESTÉ LA REINE DES BELGES,

PAR M. L'ABBÉ C. DUVIVIER.

L'immense succès qu'a obtenu ce COURS a déterminé l'auteur à le faire tirer à un très-grand nombre d'exemplaires, ce qui lui a permis, dans l'intérêt de l'instruction, de faire une diminution notable sur les anciens prix. — Le *Cours d'Instruction primaire* se compose des ouvrages suivants:

	Fr. C ^{mes} .
Le SYLLABAIRE CHRÉTIEN, 1 ^{re} partie,	10
» 2 ^{me} partie,	15
Les 12 tableaux du SYLLABAIRE, grand form.	5
MÉTHODE pour se servir du SYLLABAIRE,	25
GRAMMAIRE FRANÇAISE théorique et pratique, avec des Exercices Orthographiques et Caco-graphiques.	25
1 ^{re} partie. Orthographe d'usage.	35
2 ^e partie. Orthographe de principes.	50
ARITHMÉTIQUE théorique et pratique.	50
GÉOGRAPHIE des écoles primaires (avec cartes et vignettes.)	50
MYTHOLOGIE ancienne et moderne (avec fig.)	55
Nouveaux choix de FABLES de LAFONTAINE et de divers auteurs.	40
L'ART ÉPISTOLAIRE enseigné par la pratique.	65
THEÂTRE des écoles primaires.	1
Nouveau RECUEIL DE CANTIQUES, noté en plain-chant facile, avec une Méthode de Plain-Chant et des motets, etc.	1
Le DEPOT pour TOUTE LA BELGIQUE est actuellement établi à la librairie de J.-G. LARDINOIS, rue devant les Carmes, n. 44-584, à Liège.	
En s'adressant directement à cette librairie, MM. LES INSTRUMENTEURS jouiront d'une remise de 10 pour cent.	1677

VENTE

PAR

LICITATION.

Le LUNDI 26 NOVEMBRE 1858, à trois heures après-midi,

Le notaire MOXHON VENDRA AUX ENCHERES, en son étude, rue Hors-Château,

UNE MAISON,

avec cour et bâtiment derrière, située à Liège, rue Basse-Sauvinière, N° 859-20.

S'adresser audit notaire MOXHON, pour connaître les titres et conditions. 1574

AVIS.

Il sera procédé, le 24 de ce mois, à l'administration provinciale des postes de France, à Paris, à l'Adjudication de la fourniture de 21 millions de kilogrammes de CHARBON de terre en roche, nécessaires au service des paquebots à vapeur de ladite administration.

Il pourra être pris, au bureau des mines de l'administration provinciale, connaissance des lieux et des époques auxquelles les livraisons devront avoir lieu.

A Liège, le 12 novembre 1858.

Baron VAN DEN STEEN.

BOURSES.

PARIS, LE 15 NOVEMBRE.

Trois p. c.	81 3/8	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	105	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 80	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2700		Dettes actives.	17 5/8
Obl. la vil. de Par. 1200		Id. passives.	—
Emprunt belge. 102 3/4		Emp. rom.	101 3/4
Société Générale. —		Rente de Naples.	102
Banque de Belgiq. 1485		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 12 NOVEMBRE.

5 ^o consolidés.	94 1/4	Différées.	7
BELGE, 1852, c.	101 5/8	Passives.	3 7/8
Hol. Dette active.	54 1/4	Russie.	78 1/2
Portug. 5 p. c.	20 5/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Id. 3 p. c.	20 5/8		
Esp. Emp. 1854.	17 1/8		

AMSTERDAM, LE 15 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	101 15/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	53 9/16	POLOGNE, L. R. 500	120 7/8
Différée.	—	Pr ^o . L. de Rd. 50	121 1/4
Billet de change.	25 15/16	ESPAGNE, E. Ard.	16 7/8
Obl. synd. d'am.	95 1/4	Dito grd.	—
" 5 1/2.	79 1/8	Dettes diff. 1850.	7 1/8
S. de C. des P.-B. 173 1/4		" anc.	5 1/8
" nouvelle.	—	" passive.	4
Russie. Hope et Co. 105 3/4		AUTR. Métall. 5.	105 5/8
" 1829. 5.	105 3/4	Brès. Obl. à Lond.	79 1/8
Inscr. au gr. livre.	69 1/8		

ANVERS, LE 14 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 3/4	A PRUSSE, Em. à Berl.	120 1/4	A
" Det. diff.	50 1/4	NAPLES, Cert. Fal.	—	
Empr. de 48 mill.	101 1/2	ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/4	P
Id. de 50 mill.	92 1/4	Cert. à A. 1854.	101 1/4	P
HOLL. Dette active.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE, Métall.	107			
Lots de fl. 100.	558			
" fl. 250.	464			
" fl. 500.	802			
Poloc. Lots fl. 500.	119 1/2			
" fl. 500.	137 3/4			
Brès. Em. L. 1854.	—			
ESPAGNE, Ardoin.	16 7/8 1/2			
Dettes passiv. 1854.	5 1/4			
" Différée.	—			
DANEMARC, E. Noll.	95			
Dito à L.	74 5/4			

BULLETIN DE BOURSE.

Les actions de la Banque de l'Industrie et de la Société de Commerce étaient plus recherchées qu'hier, on a fait les premières à 97 1/2 et les autres de 94 à 94 1/2, pas d'affaires en d'autres valeurs industrielles. On a fait les belges 5 0/10 à 101 1/2. Le 4 0/10 était offert à 92 1/4. Les ardoin faibles et en baisse malgré qu'on persistait à dire que les cours de Paris d'hier n'étaient pas connus, on les a fait de 16 7/8 à 17.

BRUXELLES, LE 14 NOVEMBRE.

Bette active 2 1/2	54 1/2	A Brasseries.	165	A
Emp. Rothschild.	102	P Tapis.	—	
Fin courant.	—	P Fer d'Ougrée.	112	
Emp. de 50 mill.	92 7/8	P Mutualité.	—	
Id. de 57 mil.	75 1/4	P S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	825	A Monceaux.	94	P
Act. de la Soc. G.	—	A Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	—	
E. de Belgique.	142	A Papeterie.	105	F
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	101	Luxembourgaise	—	
Banque Foncière.	100	A Civile.	100	A
Idem.	100	Herve.	—	F
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	915	
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—	
Sclassin.	—	Asphalt.	55 1/4	
Soc. Nationale.	160	Holl. Dette active.	100	
Levant du Flenu.	160	A Losrenten inscrit.	107	
Ougrée.	—	Autriche, Métalliq.	—	
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	16 5/4	P
Chemin de Fer.	—	Espagne, Ardoin.	—	
Vennes.	—	Fin courant.	16 7/8 D. 1 P	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Chatelaineau.	—	Différée de 1850.	—	
Verreries.	115	Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	A Passives.	78 1/2	
Verrerie de Charl.	—	Brésil, E. de Roth.	101 5/4	A
L'Espérance.	—	Rome, E. de 1854.	—	

Imprimerie de J.-B. Nosseur, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.